

Résolution 252 (21 mai 1968).

Le Conseil de sécurité déclare « non valides » les mesures prises par Israël, y compris l'« expropriation de terres et de biens immobiliers », qui visent à « modifier le statut de Jérusalem », et demande à celui-ci de s'abstenir de prendre de telles mesures.

La France; pays de la condamnation !

Depuis des décennies tandis qu'une pluie de condamnations s'abat sur Israël, une pluie de feu frappe les palestiniens.

Une pluie de feu qui s'apparente à un nettoyage ethnique planifié et s'applique méthodiquement aux yeux du monde entier.

Depuis des décennies les israéliens commettent des crimes de guerre, non dénoncés par la France. Chaque action susceptible d'être dénoncé comme crime de guerre fait l'objet d'une déclaration officielle de la France. Chaque protestation de la France est en général précédée ou suivie d'un appel à la retenue en direction d'Israël.

Les manifestations palestiniennes, sur les territoires palestiniens, exigeant le droit au retour, la fin de l'occupation, sont sauvagement réprimées par l'armée Israélienne et la France demande aux israéliens de se retenir. Israël viole la loi internationale et la France hausse le ton. Israël détruit des centaines de maisons palestiniennes et la France demande à Israël de cesser ces destructions, non pas parce que des femmes des enfants et des hommes n'auront plus de toit mais parce que cela mettrait en péril la solution à deux états, alors que tout le monde sait qu'il n'y aura pas d'état palestinien.

Mais la France peut elle faire plus que d'être désolée oui ou non? OUI, en mettant en œuvre les mesures de rétorsions existantes et applicables à un pays qui occupe un autre pays.

NON, la France reçoit le Premier ministre israélien et commerce avec Israël (y compris le commerce des armes). La coopération France/Israël n'a jamais été aussi importante en matière commerciale et militaire.

Dans ces conditions il est difficile à la France de sanctionner Israël d'autant que cela fâcherait des députés Les Républicains, socialistes et sans doute LRM.

Décembre 2017, E. Macron rejette une reconnaissance de l'Etat de Palestine,



François Hollande, solidaire avec Israël,
juillet 2014



Des enfants dans des cages,
Israël est accusé de tortures,
par une ONG Israélienne.



La France condamne la destruction de trois écoles palestiniennes par Israël



Décembre 2017 Macron rappelle l'engagement de Paris à protéger Israël et condamne



Juin 2018 L'ONU condamne Israël pour les violations de Gaza.



Soldat Israélien lâchant un chien sur un ado. Palestinien

Avril 2018, Paris condamne les tirs israéliens et appelle Israël à la plus grande retenue,
Mai 2018, Emmanuel Macron condamne "les violences des forces armées israéliennes contre les manifestants de la bande de Gaza",
Mai 2018, Macron condamne des "actes odieux" commis par Israël à Gaza.

La France a condamné le bombardement meurtrier d'une école de l'ONU à Gaza,
La France juge très préoccupante les nouvelles destructions de logements annoncées par Israël en Cisjordanie occupée.
En 2018 Israël est le pays " le plus condamné" par l'ONU.

Malgré toutes ces condamnations Israël dispose d'un permis de tuer permanent.

Dénoncer et ne rien dire c'est être complice !

Chacun le comprend: quand après soixante dix ans d'occupation la diplomatie recule chaque jour un peu plus, il ne reste à l'occupant et à ses suppôts que l'assassinat des palestiniens, la destruction des maisons et l'annexion pure et simple des terres pour arriver à ses fins et se rendre le maître et le propriétaire de la Palestine.

Une fois de plus la France sera désolée!

Paguy